

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-4-chem | Pouvoir royal et justice au Moyen-Age.](#)
[ItemPoullet. Histoire du droit pénal dans le Brabant. | Les Empereurs essaient d'imposer des lois pénales à tout l'Empire.](#)

Poullet. Histoire du droit pénal dans le Brabant. | Les Empereurs essaient d'imposer des lois pénales à tout l'Empire.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0061

SourceBoite_001-4-chem | Pouvoir royal et justice au Moyen-Age.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Poullet, Edmond](#)

Références bibliographiques[Poullet, Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avènement de Charles-Quint jusqu](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb311432401>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Pouillet, Edmond (1839-12-31 -- 1839-12-31)

TITRE Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis
l'avènement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la
Belgique à la France, à la fin du XVIIIe siècle, par
Edmond Pouillet,...

LIEU DE
PUBLICATION Bruxelles

DATE 1870

EDITEUR Bruxelles : impr. de F. Hayez , 1870

Histoire du St Empire
du Bas Empire.

Les Empereurs avaient toujours de la
poudre à tout Empire.

- Othon I, le Roi de Worms (916) défend
de révolter aux ordres du Pape et de l'empereur;
de nourrir des jachons, de porter des armes cachées,
de cacher des personnes sans permission.

Il condamne la peine de + et les rebelles et les
révolteurs, et ceux qui violentent l'église ou les
lois de l'empire; et ceux qui seigneurisent les autres
à main armée et les autres.

- En 967, l'empereur écrit la loi de + et
les autres de l'empire.

- En 1023, H. II ordonne de punir les hommes
simples par la torture et la sceler (decalatio) après
avoir acquitté le wergeld.

- En 1041, Henri III écrit la loi et la
confession des lois par ceux qui "quodlibet modo
furtivo aliquem percusserint."

Mais la loi ne furent pas simplifiées
de l'empire.



Pou (p 51-52)

